



## **Sainte-Anne-des-Lacs**

### **AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS  
337-3-2023 CONCERNANT LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS  
1003-02-2022 INTÉGRANT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE DE BRUIT –  
PERMIS CONSTRUCTION  
1004-09-2022 INTÉGRANT DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS  
ET CERTIFICATS DANS LA ZONE DE BRUIT ROUTIER  
1004-10-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1004**

Avis est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, que lors de la séance ordinaire du 13 février 2023 le conseil municipal a adopté les règlements ci-haut mentionnés.

Aucune demande n'a été déposée à la Commission municipale du Québec ou la demande a été rejetée.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.sadl.qc.ca/reglements/> ou à l'hôtel de ville, 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 13 juillet 2023.

Anne-Claire Robert  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant les règlements ci-haut mentionnés en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 13 juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat 13 juillet 2023.

Anne-Claire Robert  
Directrice générale et  
greffière-trésorière